



Courage • Integrity • Respect • Transparency • Inclusiveness • Excellence • Compassion
Courage • Intégrité • Respect • Transparence • Inclusivité • Excellence • Compassion

Supporter of
Commanditaires de



Canadian Association of Chiefs of Police

Association canadienne des chefs de police

Présentation au Comité permanent de la sécurité publique et nationale de la Chambre des communes

Étude sur le contrôle des armes à feu, le trafic illégal des armes et les crimes à main armée commis par des membres de gangs de rue

Déclaration livrée par le chef Evan Bray
(Coprésident du Comité spécial de l'ACCP sur les armes à feu)

Association Canadienne des chefs de police

Le 8 février 2022

300 Terry Fox Drive, Suite 100/ 300 promenade Terry Fox, suite 100, Ottawa, Ontario K2K 0E3
Tel: (613) 595-1101 • Fax/Télécopieur: (613) 383-0372 • E-mail/Courriel: cacp@cacp.ca

Monsieur le président, distingués membres du comité, merci de cette occasion de comparaître devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des chefs de police. Je suis chef Evan Bray, coprésident du Comité spécial de l'ACCP sur les armes à feu, comité chargé d'étudier les préoccupations croissantes liées à la violence armée au Canada du point de vue de la sécurité publique.

Les armes à feu impliquent un débat polarisé qui peut être très diviseur et chargé d'émotion de part et d'autre de la question. L'ACCP croit en l'équilibre entre les privilèges individuels de chaque Canadien et les droits plus larges de la société. En tant que chefs de police, nous accordons la priorité à la sécurité publique et à la protection des plus vulnérables d'entre nous.

Le Comité est composé de nombreux experts de partout au pays qui travaillent ensemble pour comprendre les complexités des actes criminels commis avec des armes à feu au Canada.

L'ACCP travaille en étroite collaboration avec Sécurité publique Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, le Bureau des alcools, du tabac, des armes à feu et des explosifs, et le Programme canadien des armes à feu.

La combinaison de nos compétences en matière d'armes à feu et des gangs, de dépistage des armes à feu dans le cadre d'enquêtes, de statistiques, etc. a ouvert la voie à une collaboration et un partage d'informations accrus.

Au cours des deux dernières années, nous avons présenté des commentaires sur la réglementation relative aux armes à feu, notamment les projets de loi C-71 et C-21, afin d'améliorer ce qui constitue une forme stricte et responsable de possession d'armes à feu au Canada.

Bien que nous devions toujours nous efforcer d'améliorer les lois, nous devons également trouver des moyens de réduire la violence armée dans nos communautés, en utilisant les pratiques exemplaires les plus efficaces et fondées sur des données probantes.

La façon dont les armes à feu liées à des actes criminels se retrouvent dans nos communautés, les types d'armes à feu utilisées à des fins criminelles, les auteurs qui utilisent des armes à feu pour commettre des crimes et de nombreux autres domaines liés aux armes à feu peuvent différer grandement d'un bout à l'autre du pays. Pour déterminer comment, quand, pourquoi et où les armes à feu sont utilisées pour commettre des actes criminels au Canada, nous avons besoin de « bonnes données ».

Ainsi, le Comité spécial sur les armes à feu a travaillé avec le Centre canadien de la statistique juridique et de la sécurité des collectivités pour s'assurer que de bonnes données sur les armes à feu soient recueillies de façon uniforme à travers le Canada.

En 2021, nous avons établi de nouvelles définitions communes pour la terminologie de « la décharge d'arme à feu » et d'une « arme à feu liée à un acte criminel ».

Nous avons également modifié le *Programme de déclaration uniforme de la criminalité* pour inclure de nouveaux codes pour distinguer les armes à feu saisies, volées et récupérées. Les premiers résultats sont attendus à l'automne 2022.

Deux grands secteurs nécessitant des travaux supplémentaires sont l'origine des armes à feu utilisées à des fins criminelles et le dépistage des armes à feu au Canada.

Avec nos partenaires, nous menons une étude sur l'origine des armes à feu liées à des actes criminels afin de suivre les tendances et d'examiner l'efficacité des politiques et des interventions.

En parallèle, nous nous efforçons également d'accroître l'adoption et la capacité de réaliser le dépistage des armes à feu. Nous voulons comprendre les avantages et les défis liés au processus existant au Canada afin de mieux orienter les étapes opérationnelles et de combler les lacunes législatives liées aux crimes à main armée.

Le problème ne se situe pas au niveau des citoyens respectueux de la loi qui souhaitent devenir propriétaire d'une arme à feu. L'enjeu se situe au niveau des personnes impliquées dans des activités criminelles qui se procurent des armes à feu illégalement par l'entremise du trafic transfrontalier, du vol auprès d'un propriétaire légal d'arme à feu, ou par achat fictif.

L'absence de registres d'achat élimine pratiquement la capacité pour la police de repérer le dernier propriétaire d'une arme à feu sans restriction utilisée pour commettre un délit. Le dépistage d'une arme à feu liée à un acte criminel peut contribuer à l'identification d'une personne soupçonnée d'avoir commis une infraction, de la source criminelle, et du réseau de trafic responsable.

Cette tendance inquiétante de la violence armée est grandement attribuable aux gangs, que ce soient les gangs de rue ou les organisations criminelles plus sophistiquées. Pour y mettre fin, il nous faudra une approche globale de la société. L'éducation et la prévention précoce sont les points de départ qui permettront de s'attaquer aux causes fondamentales qui incitent les gens à s'affilier aux gangs.

Il est également important de se pencher sur les stratégies de sortie pour les individus impliqués dans les gangs afin de les guider vers un mode de vie plus sain.

Enfin, nous devons appliquer la loi de façon à cibler les criminels responsables de la violence dans nos collectivités.

Nous voulons que des techniques d'enquête adéquates soient mises en place et que les conséquences soient appropriées pour ceux qui commettent des actes de violence.

En conclusion, nous respectons le débat en cours et nous comprenons les diverses positions sur cette question. Nous ne cherchons pas à punir les citoyens honnêtes pour les actions illégales de la part des criminels. Notre objectif est tout simplement d'assurer la sûreté et la sécurité de tous les Canadiens.

Merci.